

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 129

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« conformément aux exigences de »

les mots :

« dans les conditions prévues par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.